

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2015**



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstention: /

**DELIBERATION N° 1**

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 18 février 2015

**Objet :**  
**Autorisation  
d'engager,  
liquider, mandater  
des dépenses  
d'investissement  
dans l'attente de  
l'adoption du  
Budget Primitif  
2015**

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : A.LECHEVALLIER (pouvoir à MA THEBAUD), D.ARMENGAUD (pouvoir à N.DAUGA), G.MOSCHETTI (pouvoir à UA DEL PRADO), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : L.DARRIBEROUGE

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses diverses tant en acquisition de matériel que des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du Budget primitif.

La masse des crédits de la section d'investissement de 2014 pour engager le ¼ est de 2 934 875 € (soit 3 639 168 € de crédits totaux - 704 293 € de dette chapitre 16) ce qui autorise un volume de 733 718,75 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 45 573 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**Opération 107 : ECOLES : 21 000 €**

**Ecole Paul Langevin :**

Rectorat de Bordeaux : 21 000 € (informatisation école Paul Langevin)

**Opération 113 : BATIMENTS COMMUNAUX : 7 504 €**

**Centre de Loisirs :**

Menuiseries Adour PVC : 4 797 € (changement vitres et huisseries)

Orange : 2 432 € (autocom)

**Mairie Bureau Police :**

Castorama : 275 € (coffre-fort à fixer)

**Opération 120 : COMPLEXES SPORTIFS : 4 261 €**

**Stade de Mousserolles :**

SPSFILETS : 4 261 € (filet pare ballons)

**Opération 91 : ACQUISITION DE BIENS : 12 808 €**

**Services techniques administratifs :**

INFOTECH : 1 282 € (ordinateur & écran secrétariat 2)

INFOTECH : 1 727 € (ordinateur & écran DST)

INFOTECH : 678 € (switch)

**Service Espaces verts :**

CALLEJA : 590 € (tronçonneuse d'élagage)

**Salle PVC :**

BETBEDER MUSIQUE : 429 € (Ampli audiophone)

ADEQUAT : 1 023 € (chaises EUROPA x40)

**Service Affaires Générales :**

DOUBLET : 3 638 € (matériel élections : urnes, isolements, panneaux d'affichage)

**Service Info/com :**

INFOTECH : 270 € (licence office 2013)

INFOTECH : 348 € (accès public internet x2)

**Service Urbanisme :**

INFOTECH : 188 € (écran)

**Fêtes et Cérémonies :**

MANUTAN : 707 € (écran projection)

MANUTAN : 120 € (support vidéo projecteur)

**Service des Sports**

ARTS & COMBATS : 1 808 € (16 tatamis démontables)

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus.
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2015.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 25 février 2015

Le Maire,

